



Cahier des charges pour l'organisation d'un TREC

Ce cahier des charges s'applique à toute personne désirant organiser une manifestation portant la désignation TREC.



1. Date de la manifestation

L'organisateur propose sa manifestation à la commission de TREC le plus tôt possible (mais au plus tard le 30 déc. de l'année précédente). S'il désire mettre un bulletin d'inscription dans "Le Randonneur", il remet spontanément et dans les délais (indiqués à la page 3 de chaque numéro) le texte à paraître (max. 1 page A5) à la rédactrice du journal et inscrit sa manifestation sur le site www.asre.ch.

2. Publicité

L'organisateur se charge de sa propre publicité et des formalités d'inscription. Il s'arrange pour encaisser les finances d'inscription (avant le TREC ou sur place).

3. Aides et juges

L'organisateur se charge de trouver les aides nécessaires et de les former. Ceux-ci sont nourris et logés à la charge de l'organisateur.

Il se renseigne sur le vétérinaire de garde et sur un maréchal qui peut être disponible.

4. Aide de l'ASRE

L'organisateur s'engage à verser 5.- Fr./participant et par jour sur le compte TREC de l'ASRE en échange de quoi, la commission :

- s'occupe de la reconnaissance du POR et du contrôle du PTV ,
- lui apporte des conseils pour les questions relatives à l'organisation ,
- met à disposition la remorque de l'ASRE avec les obstacles du PTV ,
- est présent le(s) jour(s) du TREC par l'intermédiaire d'un de ses membres,
- s'occupe du kilométrage du tracé (sur la base de la carte) ,
- met à disposition le logiciel pour le calcul des résultats ainsi que l'ordinateur ,
- met à disposition des numéros de départ, feuilles de route, chronos, fanions ,
- possibilité de mettre un bulletin d'inscription (gratuit) dans "Le Randonneur", journal de l'ASRE ainsi que sur le site de l'ASRE.

L'argent ainsi récolté servira à la promotion du TREC, à l'achat et à l'entretien du matériel, à la mise sur pied de cours et d'entraînements et au soutien de l'équipe Suisse de TREC.

5. Accueil (evtl. logement) des cavaliers et de leurs chevaux

S'il s'agit d'une manifestation sur une journée:

- Place de parc pour les vans
- Place abritée pour relevé de la carte (« salle des cartes »)
- Facilités d'attache pour les chevaux à proximité de la "salle des cartes"
- Point d'eau pour abreuver les chevaux
- Afficher la liste des départs avec les heures à un endroit visible
- Service de boissons avant le départ et à l'arrivée (buvette ou autre système)
- Les aides sont nourris à la charge de l'organisateur .

S'il s'agit d'une manifestation sur deux jours, l'organisateur doit en plus proposer des possibilités pour:

- loger les chevaux et les cavaliers. Il précisera clairement les conditions de logement (boxes, stalles, ligne d'attache, parc, foin, grain ou non pour les chevaux, paille, dortoir, chambres pour les cavaliers) sur les propositions d'inscription.
- organiser le repas des concurrents et des aides .

6. Parcours d'Orientation et de Régularité (P OR)

L'organisateur proposera un parcours de POR tracé sur une carte au 1:25'000 (év. 1'50'000). Il sera contrôlé par une personne de la commission de TREC qui pourra suggérer des modifications lors de la reconnaissance qui se fait en commun. L'emplacement des postes peut être choisi en commun si l'organisateur n'a pas prévu d'emplacement particulier. Il en va de même des vitesses sur les différents tronçons. L'organisateur se charge de préparer les cartes officielles, il décide s'il met à disposition des participants des cartes ou photocopies ou si ces derniers doivent amener leurs propres cartes ce qui leur sera clairement signalé.

Le jour du POR:

L'organisateur, ou une autre personne, se chargera d'amener les juges à leur poste et de leur expliquer leur rôle (feuilles de route et feuilles de poste). Si les aides n'ont pas de moyen de transport, il va de soi qu'il viendra les rechercher en temps voulu.

7. Parcours en Terrain Varié (PTV) - Maîtrise des Allures (MA):

- L'organisateur se charge de trouver le terrain propice pour un PTV ainsi qu'une place d'échauffement. Il propose un parcours qui sera contrôlé par un membre de la commission de TREC qui officiera comme jury de terrain.
- L'organisateur se charge de trouver un tronçon plat et rectiligne pour la MA .
- L'organisateur s'occupe d'instruire les juges (si nécessaire) .
- Le jour du PTV, l'organisateur s'arrange pour que les obstacles soient correctement montés et démontés.

8. Plaques et prix:

Ceci est laissé au libre arbitre de l'organisateur ... Le but du TREC est de passer une journée ou un week-end convivial à cheval tout en progressant et en rencontrant des personnes avec les mêmes ambitions et cela dans une bonne ambiance. Il est cependant clair que si lors de l'inscription il est précisé plaques à tous les concurrents: tous les concurrents devront recevoir une plaque.

Si les prix ne sont pas une obligation, un prix même symbolique fait plaisir et constitue souvent un souvenir précieux.

9. Finances d'inscription:

Aucun montant n'est imposé, il incombe à l'organisateur de fixer un montant en rapport avec les prestations. L'organisateur a le choix entre une formule :

- forfaitaire : tout est compris (sauf les boissons en général)
- à la carte : pratique lorsqu'il y a plusieurs possibilités de logement, de restauration etc...

10. Sponsors

Si l'organisateur a bénéficié de l'aide de sponsors, il est responsable de les remercier.

D'éventuels panneaux ou banderoles de sponsors peuvent être installés à un endroit visible du PTV ou du POR (départ, arrivée).

11. Assurances

Si ce cahier des charges est respecté et que la manifestation a été annoncée à temps, l'assurance responsabilité civile de l'ASRE couvre la manifestation.